

# CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE FORMATION et PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE

Stages  
INTER/INTRA

## Objectifs

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante

## Public concerné

Tout conducteur de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

## Tarif sur demande

## Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Comprendre la langue française
- S'assurer de son aptitude médicale spécifique aux équipements de travail utilisés
- Être muni à minima des EPI suivants : chaussures de sécurité, de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant.

## Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de suivi de la formation et avis du formateur
- **Validité préconisée : 5 ans**



## Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 livret de cours

## Durée

- 2 jours (14 heures) de formation initiale et d'évaluation des acquis
- 1 jour (7 heures) de renouvellement et d'évaluation des acquis

Effectifs préconisés par session :  
4 stagiaires minimum  
6 stagiaires maximum

## PROGRAMME

### Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

### Formation pratique

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance

### Evaluation des acquis

- Evaluation des connaissances théoriques sous forme de QCM et du savoir-faire pratique,
- Avis du formateur à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite suivant les résultats aux évaluations des acquis.

## « CATEGORIES » DE CHARIOTS ÉLEVATEURS

**Catégorie 1A :** Transpalette à conducteur porté & Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée  $\leq 1,20$  m)



**Nota :** Les transpalettes et préparateurs de commande (hauteur de levée  $\leq 1,20$  m) à conducteur accompagnant équipés d'une plateforme rabattable sont inclus dans cette catégorie.

# CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE FORMATION et PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE

Stages  
INTER/INTRA

**Catégorie 1B** : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)



**Nota** : Les gerbeurs (hauteur de levée > 1,20 m) à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie

**Catégorie 2A** : Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes)



**Catégorie 2B** : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)



**Catégorie 3** : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)



**Catégorie 4** : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)



**Catégorie 5** : Chariots élévateurs à mât rétractable (dont les chariots à prise latérale d'un seul côté).



**Catégorie 6** : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher > 1,20 m)



**Catégorie 7** : Conduite hors-production des chariots (déplacement, chargement/déchargement sur porte-engins et transfert de chariots sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.)

## ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS

- ☛ Préparateurs de commande à poste de conduite élevable
- ☛ Gerbeur à double fourche
- ☛ Chariots bi et tri-directionnels, à poste de conduite non élevable
- ☛ Chariots dits « combis » (chariots bi ou tri-directionnels à poste de conduite élevable)



# FORMATION et AUTORISATION DE CONDUITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE

## Installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires

### INTER-ENTREPRISES

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins des installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires au bon déroulement de la formation à savoir :

Moyens CHARIOTS ELEVATEURS		Inter	Intra	
INSTALLATIONS	1 salle de réunion équipée de chaises et tables en nombre adapté		X	X
	1 local adapté permettant de changer de vêtements		X	X
	Des sanitaires hommes et femmes séparés		X	X
	1 ordinateur portable + 1 vidéoprojecteur + 1 support d'animation		X	
	1 écran de projection (ou mur clair) + 1 paperboard (ou tableau blanc)		X	X
EQUIPEMENTS	1 chariot de manutention automoteur à conducteur porté de la « catégorie » concernée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notice d'instructions en français,</li> <li>- Rapport de vérification générale périodique valide, levée de toutes réserves,</li> <li>- Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité.</li> </ul>	X	X
SURFACE et MATÉRIELS	1 zone d'évolution suffisante et adaptée (surface, sols stabilisés, rampe ou pente naturelle, quai de chargement avec dispositif de nivelage, palettiers, camion ou remorque etc) pour les mises en situation de travail		X	X
	Des charges palettisées, empilables, spécifiques .... et adaptées à la capacité du chariot concerné, permettant les manutentions standards (volumineuses, pour palettier, pour porteur, pour remorque, pour la préparation de commandes etc)		X	X

### INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

- 1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens ci-dessus.
- 2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer qu'ils sont médicalement aptes et équipés des EPI nécessaires.
- 3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

**En cas de manquement desdits moyens, l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.**